

Période 2023/2024	Indicateur 1 Ecart des rémunérations	Indicateur 2 Ecart de taux d'augmentations individuelles	Indicateur 3 Augmentations attribuées aux salariés dans l'année suivant leur retour de congé maternité ou d'adoption	Indicateur 4 10 plus hautes rémunérations	
Entreprise	Note obtenue sur 40	Note obtenue sur 35	Note obtenue sur 15	Note obtenue sur 10	Résultat du calcul de l'index 2024
Centre d'Etude Européen Rhône Alpes	37	35	15	5	92
Centre d'Etude Européen Sud-Ouest	33	35	15	5	88
Institut d'Etudes Economiques et Commerciales	36	35	15	5	91
MBA institute	38	35	15	10	98
Sup de Pub	36	25	15	10	86
UES A2G-CEFAS-SFEAS	27	35	-	10	85
UES AGECE-ECETECH-PREPATECH	27	35	15	10	87
UES ESCE-CIECE	35	25	15	10	85

Société non concernée (entité de moins de 50 salariés) : Institut Français de Gestion

Période 2023/2024	Indicateur 1 Ecart des rémunérations	Indicateur 2 Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)	Indicateur 3 Ecart de taux de promotions	Indicateur 4 10 plus hautes rémunérations	Indicateur 5 Ecart des rémunérations	
Entreprise	Note obtenue sur 40	Note obtenue sur 20	Note obtenue sur 15	Note obtenue sur 15	Note obtenue sur 10	Résultat du calcul de l'index 2024
Organisation & Développement*	31	20	15	15	5	86

* Conformément à la réglementation applicable aux entreprises de 250 salariés et plus, l'index d'Organisation & Développement est calculé sur la base de cinq indicateurs.